

11.03
5/12
PM

Allocution du Délégué du Niger

Monsieur le Président

Prenant la parole pour la première fois, ma délégation se joint aux autres l'ayant déjà fait pour vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette douzième assemblée ainsi que le Bureau.

Monsieur le Président

Le Niger a signé le 3 décembre 1997 la Convention sur les mines AP et est devenu Etat partie le 1^{er} septembre 1999.

Au titre de ses obligations, je rappelle que le Niger a toujours transmis son rapport de Transparence au titre de l'article 7.

Au titre de l'article 5 le Niger a déclaré ne pas avoir la présence de mines AP sur l'étendue de son territoire.

Cependant, dans son rapport de 2011, le Niger a fait mention d'une nouvelle zone récemment découverte contenant de mines AP et cela, malheureusement après avoir répondu en 2009 à ses obligations au titre de l'article 5.

Cette zone, qui se situe dans la partie Nord du Pays frontalière avec la Libye, dans la région **d'Agadez** plus précisément dans le département de **Bilma** a été découverte en novembre 2011 lors d'une mission technique des spécialistes de la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI) en charge du déminage humanitaire après le conflit avec la rébellion armée.

Le champ de mines dont la surface est estimée à 2400 m² est situé au niveau du poste militaire avancé de **Madama**.

Le périmètre de ce champ est circonscrit grâce à un ancien marquage en grillage et par la présence d'un poste militaire de surveillance.

Les Mines sont de types AP détectable à volonté et relève de l'époque coloniale.

Monsieur le Président

Il faut aussi ajouter à cette zone d'autres zones où la présence de ces mines est soupçonnée. Il s'agit de Zouzoudinga, Achouloulouma, Orida, Enneri et Blaka Toujours dans le département de Bilma.

Toutes ces nouvelles informations détaillées ainsi que les actions à entreprendre sur cette nouvelle zone minée soutenu par un chronogramme et les ressources à mobiliser sont inscrites dans le Rapport de Transparence de 2011 du Niger.

Par ailleurs nous soutenons de la proposition faite par le groupe de la Zambie et de l'Indonésie coprésidents du Comité permanent sur le déminage concernant la situation des zones minées nouvellement découvertes.

Monsieur le Président

Je ne terminerai pas mon propos sans remercier au nom des autorités compétentes nigérienne en générale et de la CNCCAI en particulier l'ISU pour son accompagnement et ses Conseils .

C est le lieu également de remercier les autres partenaires tels que le PNUD, la Confédération Suisse, l'UE , HI , l'Appel de Genève , le CICR pour leur soutien dans le cadre de l'action contre les mines au NIGER.

Je vous remercie